

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE 1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
M111	Communication		12	12		24		CT	2		2
M112	Anglais		21	18		39		CC		3	3
M113	Gestion de projet	3	8			11		CC		1	1
M121	Culture informatique	5	6	6		17		CC		1	1
M122	Méthodologie des bases de données	1		3		4		CT	1		1
M123	Publication de documents électroniques			12		12		CC		2	2
M131	Histoire des média actuels	20				20		CT	2		2
M132	Sociologie des arts et techniques	15				15		CT	1		1
M133	Droit de la communication	10				10		CT	1		1
TOTAL UE		54	47	51		152	14		7	7	14

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
M211	Mathématiques appliquées à l'imagerie numérique	6		9		15		CC		2	2
M212	Programmation avancée graphique	4		18		22		CC		2	2
M213	Exploitation de base de données			18		18		CC		1	1
M221	Systèmes de vision	10				10		CT	1		1
M222	Graphisme	3		9		12		CC		1	1
M223	Modélisation 3D			18		18		CC		2	2
M231	Acquisition et traitement vidéo	3	16	18		37		CC		3	3
M232	Acquisition et traitement du son		24			24		CT	3		3
TOTAL UE		26	40	90		156	15		4	11	15

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
M311	Intégration web			18		18		CC		2	2
M312	Développement de sites Web dynamiques			18		18		CC		2	2
M313	Animation 2D pour le Web			18		18		CC		2	2
M314	Animation 3D			21		21		CC		1	1
M321	Création sonore			18		18		CC		1	1
M322	Initiation aux outils audio numériques		4	18		22		CC		1	1
M323	Intégration vidéo pour le Web			18		18		CC		2	2
M324	Web design			9		9		CC		1	1
TOTAL UE			4	138		142	12			12	12

UE 4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Projet tuteuré		150			150				5	5
TOTAL UE			150			150	5			5	5

UE 5	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	Stage									14	14
TOTAL UE							14			14	14

TOTAL		80	241	279		600	60		11	49	60
--------------	--	-----------	------------	------------	--	------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs un référentiel commun des études L-M-D a été voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 28/06/07 : les dispositions de ce référentiel s'appliquent à l'ensemble des formations de l'Université.

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

ORGANISATION DES STAGES

Durée du stage : 12 à 16 semaines

Le stage est évalué à partir des appréciations du tuteur industriel, d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. Le mémoire de stage doit montrer que l'étudiant a parfaitement dominé le problème proposé par l'entreprise, qu'il a été capable d'établir un cahier des charges structuré, de faire une synthèse claire et précise, de montrer et de faire ressortir sans ambiguïté son apport. La soutenance doit montrer ses aptitudes dans l'expression orale, et montrer ses capacités à utiliser tous les moyens modernes de communication. Elle doit également tester ses réactions en face des questions posées et montrer l'étendue de sa culture.

La note de mémoire sera la moyenne :

- de la note du rapport écrit délivrée par le tuteur universitaire
- de la soutenance orale délivrée par le jury de soutenance composé du tuteur universitaire, d'un examinateur universitaire et du tuteur industriel.

Cette note de mémoire de stage sera associée à la note délivrée par l'entreprise pour donner la note finale de stage.

PROJET TUTEUR

Les projets tuteurés seront réalisés par petits groupes (binômes ou trinômes) sous la responsabilité d'un enseignant, au cours de journées ou de semaines bloquées à cette intention.

Ces journées de projet interviendront une fois la moitié des enseignements effectués de façon à permettre aux étudiants de posséder les bases nécessaires à leur réalisation.

Ces projets dont le but principal est d'approfondir les connaissances des étudiants et de développer leur sens de la communication conduiront à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

A la fin du projet, un mémoire devra être remis en 2 exemplaires, pour évaluation croisée entre deux enseignants de l'équipe pédagogique. Une présentation orale sera ensuite effectuée devant un jury rassemblant les enseignants ayant encadré des projets.

Lors de ce projet, le travail en complète autonomie met l'étudiant face à ses responsabilités et l'oblige également à prendre des décisions, la rédaction du mémoire, quant à elle, lui permet de mettre en évidence ses facultés de synthèse.

Le projet tuteuré est donc un excellent entraînement à la fonction de chef de projet en entreprise

Les projets tuteurés pourront également s'appuyer sur les laboratoires de l'Université de Bourgogne, comme par exemple le Laboratoire d'Electronique, Informatique et Image (U.M.R. 5158 du C.N.R.S.) et sur ses membres chalonnais appartenant à l'équipe « Immersion virtuelle », dans la mesure où le projet peut garder son intérêt industriel.

Calendrier Prévisionnel de l'année 2011/2012

Période	Dates
Rentrée	12 Septembre 2011
1^{er} semestre	Du 12 Septembre au 16 Décembre 2011
Examens Semestre 1	Semaine du 12 Décembre 2011
2^e semestre	Du 3 Janvier 2012 au 23 Mars 2012
Examens Semestre 2	Semaine du 19 mars 2012
Remise de mémoire	27 février 2012
Soutenance du mémoire	8 mars 2012
Stage	Du 26 mars 2012 au 15 juin 2012
Remise de rapports de stage	11 juin 2012
Soutenance des rapports de stage	21 juin 2012
Délibérations du jury	27 juin 2012
Session de rattrapage	24 septembre 2012
Délibérations du jury	26 septembre 2012